



TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ACTIVITES CYCLISTES ILE DE FRANCE

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT REGIONAL

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

1 – Echancier

A tout moment, les Commissions Techniques Départementales, les clubs peuvent, en s'adressant à la Commission Technique Régionale des activités cyclistes, se procurer le cahier des charges relatif à l'organisation d'un Championnat Régional : Cycloport – Contre la montre – Cyclo cross.

L'acte de candidature de la Commission Technique Départementale, du club, signé par le Responsable de la CTD ou (et) le président de club **puis, validé par le comité départemental** doit parvenir à la Commission Régionale en fin de saison sportive (cycloport), au plus tard au 30 novembre de l'année en cours.

Doit être joint un dossier sommaire comportant notamment le descriptif du circuit envisagé (plan de situation, tracé, profil), les conditions d'accueil (infrastructure, parking).

Après étude de l'acte de candidature, une correspondance de la commission régionale sera transmise à la commission technique départementale ou au club ayant fait acte de candidature pour l'informer de la suite donnée.

Au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation, la commission technique départementale organisatrice ou le club organisateur doit transmettre à la commission régionale un exemplaire du dossier de demande d'organisation transmis en préfecture.

2 – Acte de candidature

Validé par le Comité Départemental UFOLEP doit être adressé par le responsable de la Commission Technique Départementale ou le président de club, au responsable de la Commission Technique Régionale des activités cyclistes. Y joindre un dossier de présentation de l'épreuve

3 – Dossier de candidature

Pour la partie administrative :

- Coordonnées complètes du correspondant.

Pour la partie technique :

- Le repérage géographique précis du lieu prévu ;
- Le circuit : longueur, profil, les sites de départ et d'arrivée ;
- La prise en compte des restrictions à la circulation automobile des riverains ;
- Les infrastructures d'accueil : salle pour la remise des dossards, cérémonie protocolaire ;
- Les facilités d'accès et de parking.

4 – Partenariats

Avant de rechercher des partenaires locaux, il est indispensable que la Commission Technique Départementale ou le club prenne contact avec les comités Départemental et Régional, pour connaître la liste des partenaires Départementaux et Régionaux. Ceux-ci ont toujours priorité sur les partenaires locaux.

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

5 – Dispositions techniques spécifiques

5.1. Le championnat

- Il est organisé chaque année en fonction des dates retenues par la Commission Nationale des activités cyclistes.

5.2. Le circuit

- Longueur : 10 à 15 km, pour le championnat cycloSPORT avec une difficulté notable propre à le rendre sélectif ; 18 à 20 km pour le championnat du contre la montre.
- Distances : En conformité pour toutes les catégories d'âge avec le règlement national des activités cyclistes.

5.3. Sécurité du circuit

- Prendre avis auprès des services locaux de Gendarmerie ou de Police ;
- Nommer un Responsable sécurité en charge de la mise en place du dispositif de sécurité ;
- Déterminer le nombre et l'emplacement des signaleurs ;
- Préciser l'organisme qui assure la sécurité ;
- Matérialiser et sécuriser les points dangereux pour éviter tout risque de chute ;
- Utiliser le kit sécurité mis à disposition des commissions techniques ;
- Flécher très visiblement le parcours pour éviter toute erreur de parcours ;
- Information aux riverains sur l'ensemble du circuit ;
- Si nécessaire mise en place de déviation.

5.4. Signaleurs

- Tous les postes occupés par des signaleurs doivent être identifiés clairement et répertoriés sur un plan général.
- Avant chaque départ de séries (matin – après –midi), et sous la responsabilité du **réfèrent sécurité CLUB**, les signaleurs doivent être rassemblés pour la distribution (brassard, chasuble, panneau k10 et copie de l'arrêté préfectoral).
- La mise en place de tous les signaleurs doit être effective dans sa totalité soit 15 minutes avant l'heure de départ des épreuves.
- Le départ des épreuves sera donné après avis du réfèrent **sécurité de la CTR désigné au préalable**.
- Pendant la compétition, prévoir un service de ravitaillement.

5.5 Poste de secours

- A la charge de l'organisateur, il doit être en conformité au règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique soumises à autorisation préfectorale. DPS à dispositif dynamique (ambulance).
- Les coordonnées de l'organisme en charge du poste secours doivent être mentionnées.

5.6. Le podium technique « arrivée »

- Podium couvert situé sur le bas-côté de la route : il devra permettre une bonne visibilité des commissaires en aval et en amont de la ligne d'arrivée.

5.7. Les véhicules techniques

- Véhicule ouvreuse devant chaque catégorie ;
- Prévoir Véhicule(s) ou motos qui seront chargés d'accompagner et de protéger les groupes de

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

- concurrents attardés ;
- Une voiture «balai» obligatoire derrière le dernier peloton de la série ;
- Une ambulance obligatoire prendra place derrière le dernier peloton de la dernière série. Contact radio ou téléphone obligatoire.

5.8. La zone de départ

Un lieu de rassemblement des partants «Zone d'appel» si possible à proximité du parcours.
Matérialiser la ligne de départ.
Zone contrôle des braquets «catégorie jeune».

5.9. La zone d'arrivée

- La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée, mais dans chaque cas ou bout d'une ligne droite de 300 mètres au moins et matérialisée au sol - si possibilité banderole ;
- Prévoir un emplacement pour le podium technique «arrivée» situé sur le bas-côté ;
- Barrières de sécurité de chaque côté de la chaussée ;
- Matérialiser la zone d'arrivée « rubalise » pour interdire le stationnement de véhicule.

6 – Infrastructures

- Salle pour la remise des dossards et cérémonie protocolaire ;
- Parking pour le stationnement des véhicules des concurrents ;
- Podium d'honneur ;
- Podium «arrivée» couvert, avec tables et chaises pour le collège des commissaires ;
- Barrières de sécurité ;
- Compte tour – Cloche ;
- Groupe électrogène ;
- Local contrôle médical.

7 – Le dossier de déclaration d'épreuve

7.1. La déclaration en préfecture

Soumis à déclaration et autorisation administrative préalable, l'organisateur «Commission technique départementale ou responsable club support» doit constituer le dossier de déclaration en conformité avec les obligations Fédérale et Préfectorale. Un exemplaire sera transmis pour information à la Commission Régionale.

7.2. Le contrat d'assurance

L'organisateur doit impérativement souscrire un contrat d'assurance.

Demande d'A.C.T. si l'organisateur est assuré à l'APAC.

S'assurer de la prise en compte de l'organisation dans le cas d'un contrat d'assurance non APAC.

Dans tous les cas, l'organisateur doit transmettre à la Commission Technique Régionale des activités cyclistes une copie de l'attestation d'assurance pour ce Championnat Régional.

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

8 – Les Engagements


Le montant de l'engagement **révisable chaque année**, la méthode de recouvrement sont fixés par la Commission Technique Régionale.

8.1. L'engagement à l'avance : saison 2017 – 2018

-  **Cyclo-cross : Catégorie adulte: 8€ - Catégorie jeune : 5€**
-  **CycloSPORT : Catégorie adulte: 10€ - Catégorie jeune : 6€**
-  **Contre la montre Individuel : 10€ - Par équipe : 30€ - duo : 15€ - jeune : 5€**

- L'engagement «collectif/club» pourra être effectué par internet puis, confirmé par la transmission du bulletin d'engagement accompagné d'une enveloppe timbrée pour transmission de justificatif.
- L'engagement dit individuel «licencié» effectué par la transmission du bulletin au responsable des engagements désigné par la CTR – **Aucun engagement individuel par internet.**

8.2 L'engagement sur place : saison 2017 – 2018

-  **Cyclo- cross : Catégorie adulte : 10€ - Catégorie jeune : 7€**
-  **CycloSPORT : Catégorie adulte : 12€ - Catégorie jeune : 7€**

- L'engagement sur place est possible auprès du responsable désigné par la CTR.

8.3. Le recouvrement

Pour les engagements à l'avance, le recouvrement par chèque bancaire libellé à l'ordre du club organisateur joint au bulletin d'engagement transmis au responsable désigné par la CTR.

Pour l'engagement sur place, le recouvrement par chèque bancaire libellé à l'ordre du club organisateur ou par numéraire.

Le club organisateur s'engage à établir un justificatif comptable pour tout recouvrement.

9 – L'accueil – Confort – Hygiène - Propreté

Prévoir une permanence d'accueil pour orienter les participants vers les parkings et local remise des dossards (accès fléché);

Prévoir poste de travail : tables- chaises pour vérification des licences et cartes, attribuer les dossards et engagement sur place avec électricité

Prévoir en nombre suffisant, des «toilettes» pour les coureurs et les spectateurs/accompagnateurs ;

Installer des poubelles sur les zones de départ et arrivée ;

Prévoir une zone verte sur le parcours ;

Prendre en compte l'ensemble des objectifs de développement durable proposé par la fédération, être une manifestation éco- citoyenne.

10- La gestion des épreuves

Faite par la commission régionale «collège des commissaires»

- Liste des engagés – contrôle licence/carte nationale ;
- Engagement sur place ;
- Remise des dossards ;
- Contrôle des braquets pour les catégories jeunes ;
- Gestion des épreuves ;
- Restitution dossards ;
- Classement ;
- Proclamation des résultats.

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

11- Contrôle médical

Les contrôles médicaux peuvent intervenir sur une ou plusieurs catégories. Ils sont assurés par un médecin préleveur mandaté par le Ministère de la jeunesse et des sports ou par l'une de ses directions régionales. Il appartient à l'organisateur de mettre à disposition un local comportant une pièce d'attente avec chaises, un secrétariat avec tables et chaises et enfin des toilettes, à proximité de la ligne d'arrivée pour permettre le bon déroulement du contrôle, il doit être visible des compétiteurs.

Prévoir des bouteilles d'eau minérale destinées à la consommation des sportifs contrôlés.

Un délégué fédéral sera désigné par la CTR pour assister le médecin et favoriser le contact entre les sportifs et le corps médical.

Des «escortes» (un par contrôlé, une par contrôlée) seront appelées pour rester auprès des personnes jusqu'à la fin du contrôle.

C'est le médecin qui à l'entière responsabilité de l'opération.

12 Cérémonie protocolaire

• **12.1. Invitation**

Moment privilégié pour la commission technique /club de mettre en valeur son organisation et son travail vis-à-vis des élus, de la commune d'accueil, de son comité.

Il appartient à l'organisateur de prendre contact avec son comité départemental pour lister les personnalités qu'il convient d'inviter à cette cérémonie protocolaire et d'adresser les invitations.

• **12.2. Remise des récompenses**

La partie de la cérémonie protocolaire dédiée à la lecture des palmarès est gérée par le responsable de la CTR.

Dans chaque catégorie :

- Au premier : maillot, médaille, bouquet – coupe facultative ;
- Au second : médaille argent ;
- Au troisième : médaille bronze ;

Coupe inter – comités

Remise au comité classé premier. Le classement est établi au nombre de point acquis sur les podiums par les comités (classement scratch pour les féminines). En cas d'égalité, la meilleure des places est prépondérante.

13 Point financier - Indemnisation

• **13.1. A la charge du club organisateur**

La perception des engagements est effectuée par le club support de l'organisation du championnat régional en référence aux listes des engagés.

- Reversement à la commission technique régionale des activités cyclistes. Le club organisateur s'engage à reverser par chèque bancaire à la commission technique régionale des activités cyclistes la somme de 2€ par coureur figurant sur les listes des engagés.
- La souscription du contrat d'assurance ;
- Le poste secours (Secouristes Ambulance) ;

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

- Le poste sécurité (Gardiens de carrefour club ou organisme) ;
 - L'achat des fleurs (15 bouquets) ;
 - Les frais de transport inhérents à l'organisation de l'épreuve (voitures ouvrees – sécurité)
 - Les frais inhérents à l'organisation générale ;
 - Le trophée inter-comité à la charge du Comité départemental d'accueil.
- **13.2. A la charge de la commission technique régionale**
 - Le présent remis au maire de la commune d'accueil ;
 - Les maillots (13) ;
 - Les médailles (13 x3 = 39).

14 – Rôle de la commission régionale

Avant la manifestation :

- Donner accusé de réception à la commission technique départementale ou au club candidat ;
- Choisir entre les projets et attribuer la compétition à une commission départementale /club ;
- Rencontrer les organisateurs ;
- Reconnaître le site d'organisation ;
- Conseiller l'équipe organisatrice ;
- Editer la maquette officielle de présentation (Affiche de promotion à la charge du club organisateur) ;
- Diffuser la maquette officielle de présentation sur le site officiel de la CTR ;
- Réceptionner les bulletins d'engagement avec les chèques de recouvrement ;

Le jour de la manifestation :

- Restituer au club organisateur les chèques de recouvrement ;
- S'assurer de la bonne mise en place des différentes structures ;
- Contrôle des licences et des cartes cycloport ;
- Attribuer les dossards ;
- Contrôle des braquets pour les catégories jeunes ;
- Procéder à l'appel des concurrents ;
- Garantir la gestion des épreuves ;
- Etablir les classements ;
- Participer à la préparation de la cérémonie protocolaire ;
- Proclamer les résultats.